

DECRET N°75-258 du 9 Octobre 1975

portant intérim du Ministre des Travaux
Publics, Transports, Postes et Télécommu-
nications, par le Ministre chargé du Plan,
de la Statistique et de la Coordination
des Aides Extérieures -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement;

DECRETE :

Article 1er.-Pour compter du Lundi 6 Octobre 1975, le Capitaine Augustin HONVOH,
Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Sta-
tistique et de la Coordination des Aides Extérieures assure l'intérim du Ministre
des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence
du Capitaine Léopold AHOUEYA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Octobre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - CNR 4 - IAA-DCCT-IGF 3
Gde Chanc.1 - JORD 1 - SPD 2 ONEPI 1 Ministères 12 MTP 2